

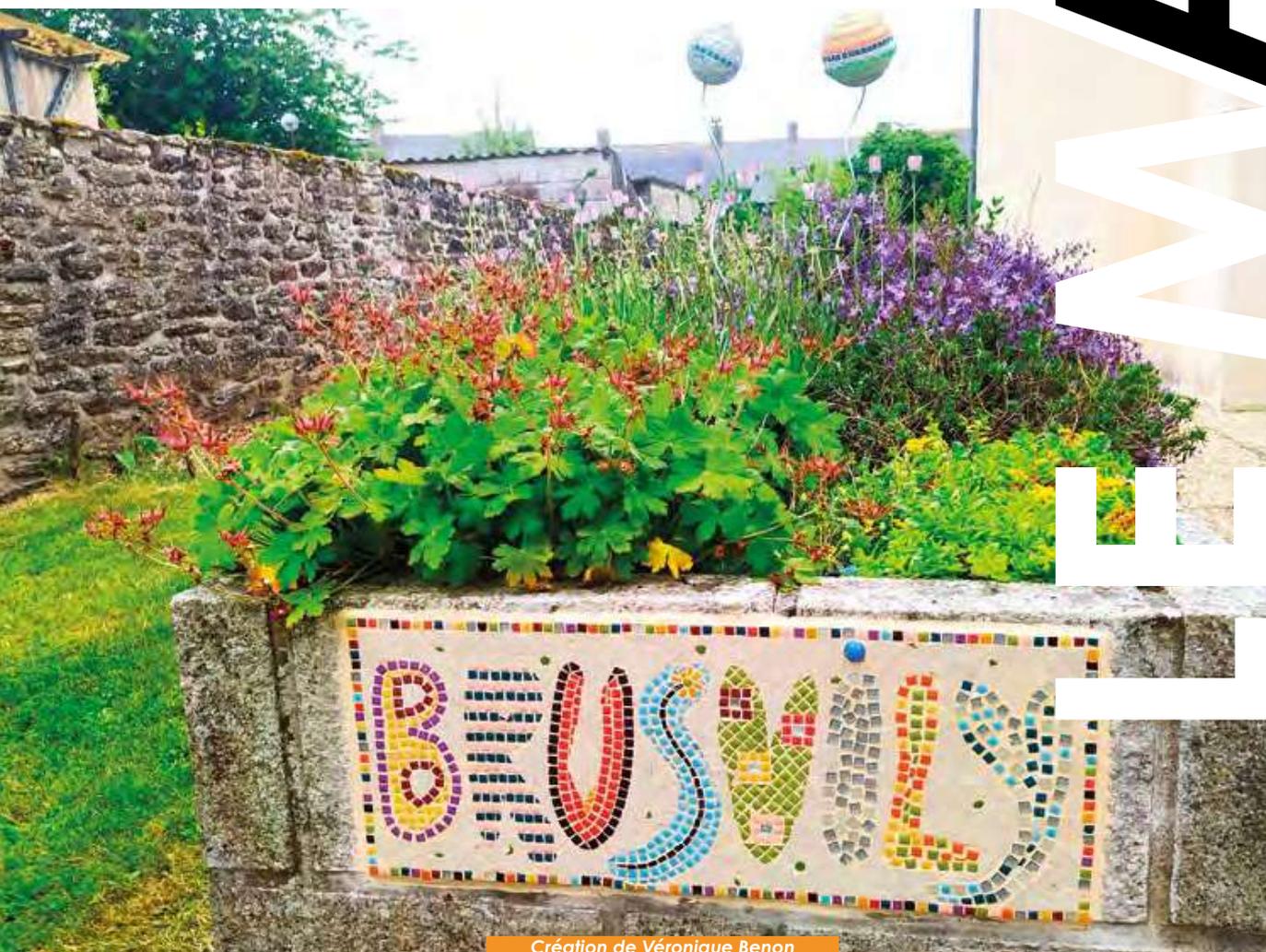
juillet 2024

www.brusvily.fr

Brusvily

bulletin d'informations municipales

AG



Création de Véronique Benon



22 et 23

**RÉTROSPECTIVE
DE L'ANNÉE**

En photos !

36

**CALENDRIER
DES ÉVÈNEMENTS**

2024

37

LES SOINS DE VALERIE

Une belle histoire
pour le bien-être

Sommaire

Mairie

3 Place de l'Eglise
22100 BRUSVILY
Tél. 02.96.84.55.22
Mail : mairie@brusvily.fr
Site internet : www.brusvily.fr
Page facebook :
@mairiebrusvily
Panneau Pocket

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi :
9h – 12h / 14h – 17h
Mercredi : fermé
Vendredi, samedi :
9h – 12h

Permanences des élus

Uniquement sur rendez-vous

Le Maire

Marie-Claire DOUENAT

Les Adjointes

Evelyne BARDOU

Michel MARIE

Jacqueline LEYZOUR

Franck BRIEUC

2

► École Les Petits Loups

02 96 84 52 22

► École de Plumaudan

02 96 86 04 61

► Bibliothèque

bibliotheque@brusvily.fr

Direction de la publication

M^{me} BARDOU Evelyne Adjointe

Rédaction / montage

Jacqueline LEYZOUR,
Anne DEBEIX, Colette PELOU,
Suzanne PERINA et la Mairie
de Brusvily

Crédits photos & Illustrations :

Freepik, mairie

Couverture : Création
de Véronique Benon

Tirage

600 exemplaires

Création et impression

Claire de Lune

Brusvily

06 81 18 49 27

Imprimerie Du Guesclin

Quévert

02 96 85 96 92

Disponible également sur
www.brusvily.fr

03 Mot du Maire

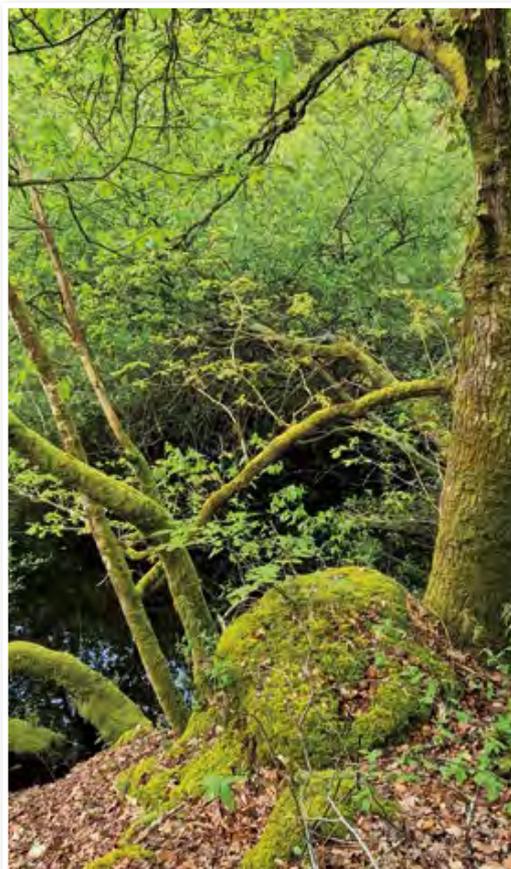
04 Informations Municipales

25 Informations Générales

29 Vie Associative

38 Brus'utile et ludik'

37 40 Focus sur...





Le mot du Maire

Lors de mes vœux du 13 janvier dernier, je vous avais annoncé la création d'une maison de santé. Malheureusement, beaucoup de contraintes et de normes engendrant des coups très importants et impactant financièrement la commune pour plusieurs mandats, nous incitent à la prudence et nous contraignent à abandonner ce projet.

La réhabilitation de la salle Algéco est terminée ; elle sera opérationnelle et mise à disposition des associations en septembre.

Des travaux de réfection et de consolidation du mur du presbytère vont être engagés. Les vitraux du chœur de l'église vont être restaurés ainsi que les baies et les protections grillagées côté nord. Ces deux chantiers auront le soutien du Fonds de concours de Dinan Agglomération.

Nous envisageons de réhabiliter la salle Jules Ferry (isolation, chauffage et fenêtres), et la construction d'un local de stockage près de l'atelier technique, pour la commune et les associations.

Et enfin, je déplore à nouveau, les incivilités et les dégradations récurrentes qui engendrent des coûts et du temps pour réparer ce que certains ne respectent pas !

Je vous donne rendez-vous lors des deux prochaines manifestations organisées par la municipalité, le feu d'artifice le vendredi 12 juillet, et les Brus'Folies le 31 août.

**Au nom du Conseil Municipal,
je vous souhaite un bel été.**

BUDGET COMMUNAL

Synthèse des comptes administratifs 2023

Le compte administratif 2023 a été approuvé par le Conseil Municipal. Il comprend l'ensemble des écritures en dépenses et en recettes effectuées l'an passé.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2023		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	762 894,33 €	489 512,88 €
Recettes	1 022 774,64 €	593 043,62 €
Résultat exercice	259 880,31 €* Report en fonctionnement pour 50 000€.	103 530,74 €

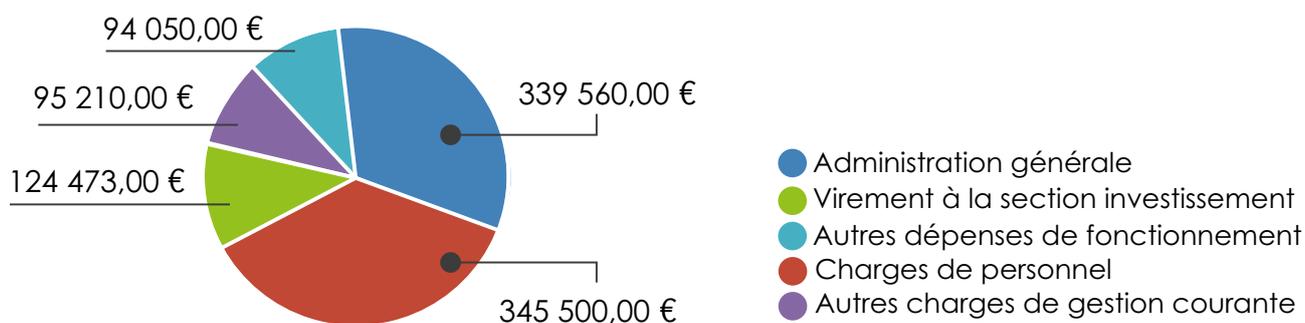
*Résultat de fonctionnement affecté en réserves en investissement pour 209 880,31 €
Report en fonctionnement pour 50 000€.

Le budget primitif communal 2023

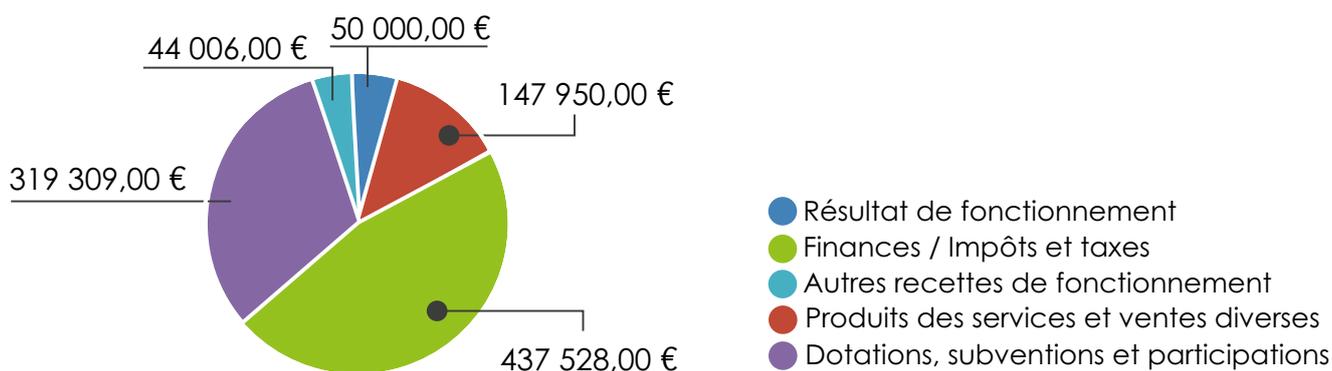
Le budget primitif (BP) est voté en début d'année, et correspond aux recettes et dépenses prévisionnelles de l'année à venir.

4

Dépenses de fonctionnement 2024

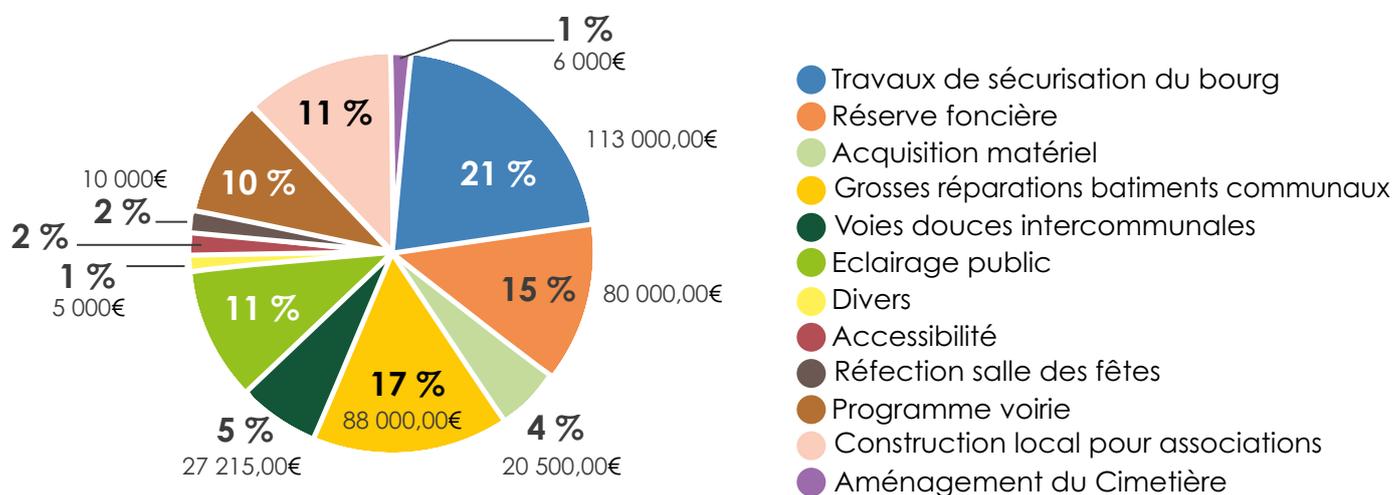


Recettes de fonctionnement 2024



► Les prévisions d'investissements pour 2023

Prévisions d'investissements 2024 (hors subventions)



► PROJETS RÉALISÉS ET EN COURS

► Projets réalisés depuis le dernier bulletin d'informations municipales

- ◆ Salle des fêtes : travaux de peinture autour des fenêtres de toit et dans le local à vaisselle de la salle des fêtes, pose de stores sur les fenêtres de toit.
- ◆ Pose d'une rampe d'accès à la mairie.
- ◆ Abattage de 46 arbres morts pour sécuriser le bois des Mézières.
- ◆ Pose de 3 panneaux de grillage soudé pour affichage des banderoles associatives. (Parking du cimetière et de la salle des fêtes, à l'angle de la rue du stade)

Travaux du bourg :

- ◆ Achèvement des travaux, et aménagement des espaces verts entrée sud.
- ◆ Pose d'un banc derrière la bibliothèque, et pose d'un banc et d'une poubelle à l'entrée du parking de la salle des fêtes.
- ◆ Pose de potelets rétractables sur le parking de l'église.
- ◆ Pose d'une rampe d'accès au local vestiaire du terrain des sports.

► Projets en cours de réalisation

- ◆ Réfection des peintures des portes de l'église et du presbytère.
- ◆ Ancienne classe préfabriquée ALGECO : nettoyage et mise à disposition des locaux pour les associations.

► Projets à l'étude ou à venir

- ◆ Réfection des murs du presbytère.
- ◆ Réparation des vitraux de l'église et des protections grillagées. (Baies nord et chœur).



GESTION DES DÉCHETS

Infos pratiques collectes et déchets

RAPPEL

Collecte des ordures ménagères : Lundi 5 h – 12 h

Emballages recyclables : semaine impaire

- **Reports des collectes suite aux jours fériés 2024**

Collecte des ordures ménagères.

Lundi 11 novembre : report jeudi 14 novembre dès 5 h le matin

Collecte des emballages recyclables : pas de changement.

Les déchèteries

• DÉCHÈTERIE DE BROONS

ZA du Chalet, 22250 BROONS

Tél : 02 96 84 70 56

Horaires

- **Lundi, mercredi et samedi** : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h 30.
- **Vendredi** 14 h – 17 h 30

• DÉCHÈTERIE DE QUÉVERT

Les Landes Fleuries, 22100 QUEVERT

Tél : 02 96 87 51 37

Horaires

- **Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi** :
8 h 45 – 12 h 30 et 14 h – 17 h 45.

• DÉCHÈTERIE DE LA LANDEC

ZA de Beauvent, 22980 LA LANDEC

Tél : 02 96 87 72 72

Horaires

- **Du 1^{er} février au 31 octobre** :
Lundi, mardi et vendredi : 14 h – 18 h · **Mercredi et samedi** : 9 h – 12 h et 14 h – 18 h
- **Du 1^{er} novembre au 31 janvier** :
Lundi, mardi et vendredi : 14 h – 17 h · **Mercredi et samedi** : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h.

IMPORTANT

Tout dépôt illégal de déchets, sur un terrain public ou privé est strictement interdit.

L'article L 541-2 du code de l'environnement dispose que « toute personne qui produit ou détient des déchets [...] est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination, dans des conditions propres à éviter lesdits effets ».

Vous êtes, en tant que détenteur de ces déchets, responsable de leur gestion.

Un Arrêté n°2024/11 du 7 mai 2024 réglementant les dépôts sauvages de déchets et d'ordures a été pris par Marie-Claire DOUENAT, Maire de Brusvily.



Les différents points de collecte de la commune

La collecte sélective des emballages recyclables se fait en porte à porte dans des sacs jaunes ou en apports volontaires (colonnes aériennes, conteneurs semi-enterrés et enterrés...).

Les marques d'incivilités sont de plus en plus présentes sur la commune : déchets verts jetés dans les talus, sacs poubelles laissés à « l'abri des regards » déchets et sacs divers déposés n'importe où et même au pied des conteneurs !

Pour rappel, plusieurs points de collectes sont présents sur la commune, que toute personne citoyenne se devrait d'utiliser :

- **Parking du cimetière** : papier – verre – plastique
Relais (vêtements recyclés)
- **La Lande Morin** : verre
- **La Vieux Ville** : verre
- **La Ville aux Vielles** : verre
- **Le Creux** : verre



ACTIONS SOCIALES - SERVICE AUX HABITANTS

NATURELLEMENT BRUSVILY



La commission est formée de conseillers municipaux et de bénévoles.

Elle est chargée de récompenser les habitants de la commune, qui par leur passion des fleurs, arbres ou légumes, font de Brusvily un village haut en couleur !

C'est par groupe de 4 ou 5 personnes, qu'ils sillonnent les hameaux et le bourg à la recherche du « naturellement beau ».

Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas ! C'est une manière sportive et agréable de découvrir ou de redécouvrir votre commune.

Nouvelles dégradations et incivilités !

7



A l'aire de jeu, le câble de la tyrolienne a été sectionné et un jeu a été complètement détérioré. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Le câble a été remplacé, et le coût de cette réparation s'élève à 448.70€.

URBANISME • PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 022 021 23 C0015
Carport
21 La Bodinais

PC 022 021 23 C0016
7 La Croix Mielle
Garage

PC 022 021 23 C0018
3 La Bodinais - Maison

PC 022 021 23 C0019
15-17 Le Bosreux
Transformation d'un
corps de ferme en
maison d'habitation

PC 022 021 23 C0020
17 rue du Presbytère
Maison

Infos Municipales

COMMISSION PATRIMOINE

MATINEE CITOYENNE DU 27 AVRIL 2024

Une matinée citoyenne a été organisée le samedi 27 avril regroupant une poignée de participants.

Au cours de cette matinée, ont été nettoyés les pourtours de l'église, les chemins de randonnée de la Petite Ville et de la Lande Morin, les parterres du lotissement de Bel Air. Des arbres ont été également dégagés sur un chemin au lieu-dit La Ripais.

Cette matinée s'est terminée avec un repas en commun.

Une nouvelle matinée citoyenne sera organisée le 5 octobre prochain.



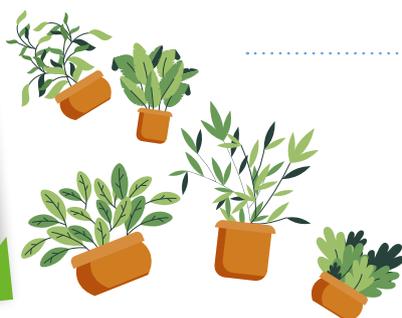
BIBLIOTHÈQUE « L'ENCRE DES MOTS »

Les bénévoles de la bibliothèque l'Encre des mots.

Marylène GRAVOT est venue rejoindre l'équipe des bénévoles.



8



TROC AUX PLANTES

Le mauvais temps s'est malheureusement invité à notre Troc aux plantes printanier du 27 avril dernier. Une dizaine de personnes a participé aux échanges de plantes et de conseils.

JARDIN GOURMAND



JARDIN GOURMAND



ÇA commence à prendre forme !

Infos Municipales

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



Journée nationale de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.

Le 8 mai, en présence des élus, des porte-drapeaux et des habitants, Mme le Maire Marie-Claire DOUENAT a lu le message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées, et de Mme Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

Une gerbe a été déposée au monument aux morts.



COMMÉMORATION FNACA



La FNACA du Guinefort a célébré, samedi 23 mars 2024, le 62^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, au monument aux morts de Brusvily. En présence des élus, porte-drapeaux, et du président de la FNACA du Guinefort Michel LEROY, Marie-Claire DOUENAT, Maire a remis à Raymond LAFFICHE la médaille commémorative d'Algérie.



ETAT CIVIL

En raison de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la loi nous impose de ne pas diffuser les données personnelles en matière d'Etat Civil.

• NAISSANCES

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la commune compte **2 petits Brusviliens de plus. Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux-nés et toutes nos félicitations aux parents.**

• MARIAGES

Depuis le 1^{er} janvier, **1 heureux couple s'est uni** devant l'Officier de l'Etat Civil de Brusvily. **Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.**

• DÉCÈS

Depuis le 1^{er} janvier dernier, **1 Brusvilien nous a quittés. Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.**

COMMISSION ANIMATION

LES BRUSVILY KIDS

Pendant les vacances d'avril 2024, les «Brusvily Kids» ont pris la direction du Zoo de Trégomeur non loin de St Brieuc pour une évvasion en terre d'Asie !

Les enfants lors de cette visite, ont pu découvrir de nombreux animaux originaires d'Asie et de Madagascar comme le tigre des neiges, les Pandas roux, les Manuls, les lions d'Asie, mais aussi les singes avec le gibbon et le siamang, les tortues, les flamants roses, les martres et d'autres nombreuses espèces parfois rares et plus belles les unes que les autres ; tout cela dans un magnifique écrin de verdure.

La découverte d'une maison traditionnelle vietnamienne a aussi beaucoup intéressé nos jeunes pousses.

Encore une fois, tout le monde est revenu ravi de cette journée et bien fatigué après cette longue balade dans ce joli parc !



LES PROCHAINES SORTIES LES PROCHAINES SORTIES BRUSVILY KIDS :

- > Le jeudi 11/07/2024
à Cobac Parc (Lanhélin)
- > Le vendredi 26/07/2024
à accrobranches (St Cast le Guildo).



LES BRUS'FOLIES

**Les Brus'Folies 2024
Forum des associations
SAMEDI 31 AOUT**

**Parking salle des fêtes
à partir de 13 h 30 - Entrée gratuite.**

**RENSEIGNEMENTS :
Mairie de Brusvily 02 96 84 55 22**

AU PROGRAMME

Gym, foot, cyclo, palets, véhicules anciens, tennis de table, mur d'escalade, manège, initiation lutte bretonne, baptême de poney, rugby, tir à l'arc, atelier graff, maquillage, danses Country, Basket, Hand Ball, Judo, Badminton, Randonneurs du Frémur...

> Buvette APE Brusvily/Plumaudan

> Restauration Eric Cuisine pour tous :

**12 € 50 repas sur place ou à emporter,
SUR RÉSERVATION AU 06 35 54 82 19**

Soirée sélection vinyle DJ Set de 19 h à 22 h

ÉCOLE LES PETITS LOUPS

Année 2023-2024

93 élèves sont scolarisés à l'école « Les Petits Loups » et ils ont participé à plusieurs projets cette année.

> Ils sont allés 3 fois au cinéma, ils ont assisté à des spectacles proposés par le Festival des Jacobambins.

> Ils ont eu une intervention prévention du SISA (Société Interprofessionnelle des Soins Ambulatoires) sur la bonne utilisation des écrans.

> Ils sont allés à la bibliothèque municipale de Brusvily et des bénévoles leur ont lu des histoires, une fois par période scolaire.

> Les élèves bénéficient aussi de la venue d'une intervenante musique de Dinan Agglo, une fois par semaine de mars à juin.

> En mai, ils sont allés au zoo de la Bourbansais.



> Les classes de M^{me} Accoh et de M^{me} Gicquel travaillent sur le jardin avec un intervenant de la Maison de la Pêche de Jugon. En juin, une visite de la ferme de Kabocha à Languédias est organisée.

> En juin pour les élèves de grande section et de CP, ce sont des sorties à la piscine des Pommiers qui sont prévues.

Certains projets et sorties sont gratuits ou subventionnés (intervention écran, bibliothèque, projet jardin, projet musique) mais les autres sont payants et ne seraient pas possibles sans l'aide et l'investissement important des parents membres de l'Amicale Laïque ; nous les remercions chaleureusement !

Le SIRS participe aussi en donnant une subvention conséquente pour les sorties scolaires.

La directrice - Céline Robillard



ARGENT DE POCHE



Tu as entre 16 et 18 ans ? Tu habites à Brusvily !
Participe au dispositif "ARGENT DE POCHE" dans ta commune !



C'est quoi ?

1 Mission = 3h = 15 €

**Réaliser de petits travaux et recevoir
une indemnité en contrepartie !**



Renseignements et inscriptions
Mairie de Brusvily
Mail : mairie@brusvily.fr
Tél. 02.96.84.55.22



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Colette PELOU, Claude ROBERT, Suzanne PERINA, André BARDOU, Claudine DELACOURT, Michel MARIE, Yves BOULAU, Anne DEBEIX, Sandrine DUPAS

Absents excusés : Patrick BOGUENET, Karl PIRON (procuration à Marie-Claire DOUENAT)

Secrétaire de séance : Jacqueline LEYZOUR

Evelyne BARDOU demande l'ajout de deux sujets à l'ordre du jour :

- Demande de subvention par l'A.B.T.L. pour le salon Lez'arts créatifs

- Repas des Aînés du 11.11.2023

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du 31 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du 31 juillet 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) ADAC : Définition du programme et consultation du maître d'œuvre pour la construction d'une maison de santé

L'ADAC 22 a réalisé en avril 2023 une étude de faisabilité et des études techniques spécifiques pour la construction d'une maison de santé et d'un logement d'urgence. M^{me} le Maire présente une proposition de l'ADAC pour la définition du programme et consultation du maître d'œuvre avec remise d'une intention architecturale pour la construction d'une maison de santé. Le montant de la prestation s'élève à 3 800.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Accepte** ce devis pour un montant de 3 800.00 € HT,

3) Dinan Agglomération : Budget participatif – projet duplicable « jardins gourmands » - signature de la convention d'occupation du domaine public portant permis de végétaliser

Pour rappel, en septembre 2021, le règlement du budget participatif de Dinan Agglomération a été présenté en Conférence des maires. L'idée était donc de consacrer une partie du budget d'investissement destinée à la réalisation de projets, proposés et votés par les habitants du territoire. C'est ainsi que 200 000 euros ont été inscrits au budget de Dinan Agglomération pour en permettre la réalisation. Trois projets duplicables ont été sélectionnés : le pressoir

à fruits mobile, les corridors écologiques et les jardins gourmands. Un appel à manifestation d'intérêts a été envoyé aux communes du territoire pour qu'elles se positionnent sur un des projets (corridors écologiques ou jardins gourmands), et proposent une parcelle communale.

Le conseil municipal **a décidé**, lors de sa séance du 15 mai 2023, de mettre en œuvre un jardin gourmand à côté de la bibliothèque.

Dans ce cadre, il est donc prévu la signature d'une convention d'occupation du domaine public portant permis de végétaliser de la Commune au profit de Dinan Agglomération afin de cadrer les modalités de réalisation du projet sur la parcelle communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise l'occupation précaire et révoquant de la parcelle C811 située 3 place de l'Eglise, par Dinan Agglomération pour la réalisation des travaux de décompactage et de décaissement dans le cadre du budget participatif,

4) Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire du CDG 22 à compter du 1^{er} janvier 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS pour les AGENTS CNRACL, avec prise en charge des indemnités journalières limitée à 90 % et pour les AGENTS IRCANTEC.

5) Dinan Agglomération : Rapport d'activités et de développement durable 2022

Le rapport pour l'année 2022 a été transmis par courriel aux conseillers municipaux. Il est également consultable en mairie et sur le site de Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Prend acte** du rapport d'activités de Dinan Agglomération pour l'année 2022.

6) Dinan Agglomération : Rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers - Année 2022

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2022 a été adopté par le Conseil Communautaire

de Dinan Agglomération, le 17 juillet 2023, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le rapport et la note liminaire, à l'unanimité :

Prend acte de ladite présentation, précise que le rapport est mis à disposition du public en mairie et qu'il est consultable sur le site internet de Dinan Agglomération.

7) Séisme au Maroc :

subvention exceptionnelle

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'Association des Maires de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée.

M^{me} le Maire présente les demandes de subventions émanant de l'AMF et du Groupe de Secours Catastrophe Français.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : **Décide** de ne pas verser de subvention.

8) Demande de subvention :

Association Brusvily Temps Libre

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Brusvily Temps Libre (A.B.T.L.) sollicitant une subvention pour l'attribution d'un prix à trois artistes exposants lors du salon « Lez'arts créatifs » organisé les 21 et 22 octobre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** d'allouer une subvention de 300 € à l'A.B.T.L.,

9) Repas des Aînés du 11 novembre 2023

Jacqueline LEYZOUR rappelle que le repas des Aînés aura lieu le samedi 11 novembre prochain. La commission action sociale s'est réunie pour l'organisation de cette journée.

Le restaurant l'Escale a été sollicité pour proposer des menus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir le menu proposé par le restaurant l'Escale pour un montant de 35 € TTC/personne,

10) Affaires diverses

1. Exercice intrusion école

Un exercice intrusion est prévu le 20 octobre 2023. Deux élus sont volontaires pour accompagner l'équipe enseignante : André BARDOU et Michel MARIE

2. Fleurissement « Naturellement Brusvily »

La commission « Naturellement Brusvily » s'est réunie en juin. 20 lauréats ont été sélectionnés et se verront attribuer un logo ainsi qu'une décoration en alu réalisée par Michel BOZIC de Brusvily. Les bénévoles qui entretiennent les lavoirs seront conviés à cette remise de prix.

3. Secrétaire mairie

Valérie AMELOT a pris ses fonctions de secrétaire à la mairie le 21 septembre 2023.

4. Amendes de police

Une somme de 30 000 € a été attribuée au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la traversée du bourg.

5. Cérémonie des vœux

Mme le Maire demande l'avis des conseillers pour organiser la cérémonie des vœux le samedi soir au lieu du dimanche matin. La cérémonie aura lieu le samedi 13 janvier 2024 à 18 h 00.

6. Balisage circuits

Sandrine DUPAS fait part du balisage du grand circuit de 13 kms par la Fédération Française de Randonnées.

Elle demande aux conseillers de réfléchir pour attribuer un nom à ce circuit.

7. Bureaux mairie

Les nouveaux bureaux seront mis en place à la mairie le 8 novembre 2023.

8. Feu d'artifice

Claude ROBERT demande de contacter la société qui tire le feu d'artifice afin de connaître la date. Le 13 juillet de préférence, sinon le 20 juillet 2024.

DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Karl PIRON, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Colette PELOU, Claude ROBERT, Suzanne PERINA, Claudine DELACOURT, Michel MARIE, Yves BOULAU, Anne DEBEIX, Sandrine DUPAS

Absents excusés : Patrick BOGUENET (procuration à Marie-Claire DOUENAT), André BARDOU (procuration à Michel MARIE)

Secrétaire de séance : Evelyne BARDOU

1) Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Eglise : Mise en conformité de l'installation du Paratonnerre

Yves BOULAU présente les devis analysés par la commission des travaux concernant la mise en conformité de l'installation du paratonnerre. Une tranchée sera réalisée par les services techniques pour la liaison équipotentielle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre mieux-disante de l'entreprise BODET Campanaire Ouest de TREMENTINES (49) qui s'élève à 3 946.00 € HT,

3) Approbation de la charte « Eclairage public et biodiversité »

La Charte « Eclairage public et Biodiversité », fruit d'un partenariat entre Dinan Agglomération, ses communes membres et le SDE 22, a pour ambition de contribuer à disposer d'un éclairage public plus vertueux et plus respectueux de la vie nocturne et des milieux naturels.

Complémentaire à la Charte Ecowatt, elle s'inscrit dans la continuité de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale de Dinan Agglomération dont 24 communes bénéficient.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Approuve** la charte « Eclairage public et Biodiversité ».

4) Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Vu le courrier du Président de l'AMF22 et du Président du Centre de Gestion des Côtes d'Armor en date du 22 août 2023 proposant des personnalités qualifiées,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide que** :

M^{me} Anne PERRIER, Présidente du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel honoraire ;

M. Jean SIRINELLI, Professeur de Droit Public à l'Université de Rennes ;

M^{me} Armelle BOTHOREL, Maire honoraire de La Méaugon, ancienne Présidente de l'AMF 22, sont nommés en qualité de référents déontologues des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

5) Protection sociale complémentaire : Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 22 à compter du 1^{er} janvier 2024

Le CDG 22 a souscrit le 1^{er} juillet 2022 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de **décider** d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2024,

D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit

privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,

De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 17 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale

D'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,

6) Salon Lez'arts créatifs : Demande de gratuité de la salle des fêtes par l'ABTL

M^{me} le Maire donne lecture d'un courrier de la Présidente de l'Association Brusvily Temps Libre sollicitant la gratuité de la salle des fêtes pour le salon Lez'arts créatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'accorder la gratuité pour l'utilisation de la salle des fêtes lors de ce salon.

7) Convention relative à l'accueil de loisirs des vacances de Caulnes

La mairie de Caulnes sollicite une participation financière de la commune de Brusvily pour les enfants de Brusvily fréquentant l'accueil de loisirs de Caulnes. A ce jour, 4 enfants de Brusvily sont concernés.

En l'absence de signature de la convention proposée, les familles des communes extérieures se verront appliquer le tarif le plus élevé de la grille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Refuse** de signer la convention présentée.

8) Demande de subvention :

inondations département du Pas de Calais

M^{me} le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle présentée par le Groupe de Secours Catastrophe Français (G.S.C.F.) afin d'apporter un soutien aux collectivités du Pas-de-Calais suite aux inondations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de verser une subvention d'un montant de 500 € au Groupe de Secours Catastrophe Français,

9) Affaires diverses

1. Balisage circuits

Sandrine DUPAS propose de nommer le circuit de la grande boucle (13 kms) : Le Brus'Tour

2. Section palets

Yves BOULAU informe que l'A.B.T.L. souhaiterait créer une section « Palets » le samedi après-midi au terrain des sports. Le conseil municipal approuve.

L'A.S.B.B. va être consultée pour la disponibilité du terrain.

3. Cuves à eau

Karl PIRON signale que les cuves à eau sont déformées anormalement. Il va faire une réclamation auprès du fournisseur.

4. Accessibilité

Karl PIRON et Franck BRIEUC vont lister les travaux restant à faire pour l'accessibilité.

5. Jardin gourmand

Les plantations vont être faites courant décembre.

DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2023

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Colette PELOU, Claude ROBERT, Suzanne PERINA, Claudine DELACOURT, Michel MARIE, Yves BOULAU, Anne DEBEIX, André BARDOU

Absents excusés : Sandrine DUPAS (procuration à André BARDOU), Karl PIRON (procuration à Anne DEBEIX), Patrick BOGUENET (procuration à Marie-Claire DOUENAT),

Secrétaire de séance : Michel MARIE

1) Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Dinan Agglomération : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2023

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 22 mai 2023 afin d'acter le transfert de charges correspondants aux transferts suivants :

- Gestion des eaux pluviales urbaines,
- Centre de loisirs de Caulnes, Créhen et Plumaudan.

Le rapport de la CLECT annexée à la délibération a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, à la majorité simple par 87 voix Pour, 1 voix contre et 1 abstention.

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission, à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (14 voix Pour ; 1 abstention : Claude ROBERT) :

Adopte le rapport de la CLECT du 22 mai 2023 en annexe

de la délibération,

3) Finances : Décision modificative n° 1 sur budget primitif commune 2023

M^{me} le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2023 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Approuve** cette décision modificative n° 1.

4) S.D.E. : Convention de partenariat pour la réalisation d'une étude énergétique sur le bâtiment de la salle Jules Ferry

M^{me} le Maire présente une convention de partenariat pour la réalisation d'une étude énergétique sur le bâtiment de la salle Jules Ferry. Coût de l'étude : 3 529.88 € dont 705.98 € restant à charge de la commune.

Claude ROBERT indique que Dinan Agglomération a peut-être un service compétent pour réaliser cette étude. **Ce sujet est reporté à la prochaine réunion.**

5) Feu d'artifice 2024

M^{me} le Maire présente le devis de la société HTP de GUICHEN (35) relatif au feu d'artifice qui sera tiré le 12 juillet 2024. La proposition globale s'élève à 3 800.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** d'accepter ce devis pour un montant de 3 800.00 € TTC.

Une participation financière va être demandée au Comité des fêtes.

6) Vente de la tondeuse Ransomes

La tondeuse Ransomes achetée en 1993 est hors service. M^{me} le Maire propose à l'assemblée de la vendre au prix de 100.00 € à un particulier de la commune. La liste du matériel à vendre où figure notamment cette tondeuse a été affichée en mairie en juin 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : **Décide** de fixer le prix de vente à 100.00 € TTC.

7) Affaires diverses

1. Illuminations de Noël

M^{me} le Maire remercie les membres du Comité des fêtes pour les décorations et illuminations de Noël.

2. Panneau affichage

Un panneau est mis à disposition, parking de la mairie, pour un espace d'affichage libre et réservé à la publicité relative aux activités des associations.

3. Protège-Toit

Jacqueline LEYZOUR fait part d'une rencontre avec une assistante sociale qui lui a présenté le dispositif Protège-Toit expérimenté sur le territoire de Dinan Agglomération. Son objectif est de protéger et de prendre en charge toutes les victimes de violences conjugales. Cette information va être publiée sur le site internet de Brusvily.

DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Karl PIRON, Franck BRIEUC, Colette PELOU, Claude ROBERT, Suzanne PERINA, Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, Anne DEBEIX, André BARDOU, Sandrine DUPAS

Absents excusés : Jacqueline LEYZOUR (procuration à Franck BRIEUC), Michel MARIE (procuration à André BARDOU)

Absent : Patrick BOGUENET

Secrétaire de séance : Evelyne BARDOU

1) Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) S.D.E. : Convention de partenariat pour la réalisation d'une étude énergétique sur le bâtiment de la salle Jules Ferry

M^{me} le Maire rappelle que le S.D.E. des Côtes d'Armor travaille avec les collectivités sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie. Il développe notamment des solutions d'accompagnement des communes pour améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine. Le S.D.E. 22 peut réaliser un audit énergétique sur le bâtiment de la salle Jules Ferry situé 12 rue de Dinan dans le cadre du programme « ACTEE ».

Le coût de la prestation s'élève à 3 529.88 € HT :
> Prise en charge ACTEE : 2 294.42 € HT (65 %)
> Prise en charge SDE : 529.48 € HT (15 %)

Coût restant à charge de la commune : 705.98 € HT (20 %)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Valide** la convention de partenariat pour la réalisation d'une étude énergétique.

3) S.D.E. :

Effacement des réseaux - Entrée Sud – tranche 2

Réseaux Basse Tension – Réseau Eclairage public – Infrastructures télécommunications

M^{me} le Maire présente les propositions du Syndicat Départemental d'Energie relatives au projet d'effacement des réseaux Basse Tension, réseau Eclairage public et Infrastructures télécommunications pour l'entrée sud, rue de Broons (tranche 2).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** :

• Le projet d'effacement des réseaux Basse Tension pour un montant estimatif de 100 000 € TTC.

A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 33 333.33 €.

• Le projet d'aménagement de l'éclairage public pour un montant estimatif de 55 728 € TTC (coût total des

travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 33 540 €.

• Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le S.D.E. pour un montant estimatif de 11 600 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

A titre indicatif, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 11 600 €.

4) Dinan Agglomération : PLUiH – Lancement de la révision générale : Nomination des référents PLUiH

Dans le contexte de l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de l'application de la loi Climat-Résilience du 21 août 2021, une révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) va s'opérer. Les travaux de la révision générale débuteront dès le mois de février 2024 avec pour objectif un arrêt de projet au début de l'année 2026. Il convient de procéder à la désignation de deux référents.

Le conseil municipal **approuve** la proposition de M^{me} le Maire pour désigner M. PIRON Karl et M. BRIEUC Franck en qualité de référents PLUiH.

5) Projet de construction d'une maison de santé :

Lancement consultation pour la mission de Maîtrise d'œuvre

M^{me} le Maire rappelle que l'ADAC 22 a transmis le dossier relatif à la consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'une maison de santé.

Coût global prévisionnel : 1 007 000 € HT

Subventions : Contrat de territoire : 143 855 € - DETR : 30 % - S.D.E. pour panneaux photovoltaïques

Emprunt d'environ 900 000 € à prévoir.

Une analyse financière a été faite par la trésorerie de Dinan.

Le conseil municipal **décide** de reporter sa décision dans l'attente de plus amples renseignements.

6) Atlas de la biodiversité de Dinan Agglomération

Sandrine DUPAS, conseillère municipale, rappelle à l'assemblée que la commune avait candidaté à l'A.M.I. Biodiversité en 2021 mais que la candidature n'avait pas été retenue.

Dinan Agglomération a signé une convention avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour lancer un programme d'actions sur 3 ans autour de la biodiversité, en appui technique avec l'association CŒUR Emeraude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la candidature de la commune de Brusvily à l'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.) pour qu'elle puisse participer et réaliser l'atlas de la biodiversité intercommunale 2024-2026,

Désigne M^{me} DUPAS Sandrine en tant qu'élu référent et M. DEBEIX Guy, référent.

7) Affaires diverses

1. Bar tabac

M^{me} le Maire fait part d'un courrier de la Direction régionale des douanes concernant la fermeture du bar tabac, 6 rue de Broons et informant la mairie sur la possibilité de racheter le fonds de commerce associé au débit de tabac. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

2. Bien sans maître

La commune souhaite acquérir la parcelle C369 à l'Ecotay en vue de la création d'un lotissement. Ce bien est présumé « sans maître ». Après plusieurs mois d'investigation, la commune de Brusvily est encore à la recherche du propriétaire de ce bien. Un avis est paru le 19 janvier 2024 sur Ouest-France.

Au cas où le propriétaire ne se serait pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de la publication, ce bien sera présumé bien vacant et sans maître et incorporé dans le domaine privé de la commune.

3. Panneau pocket

Evelyne BARDOU informe qu'un abonnement a été souscrit à « Panneau pocket ».

PanneauPocket est une application mobile permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune.

DU LUNDI 26 FEVRIER 2024

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Colette PELOU, Claude ROBERT, Suzanne PERINA, Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, André BARDOU, Sandrine DUPAS, Michel MARIE

Absents excusés : Karl PIRON, Anne DEBEIX (procuration à Sandrine DUPAS), Patrick BOGUENET (procuration à Franck BRIEUC)

Secrétaire de séance : Suzanne PERINA

1) Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Approbation des comptes de gestion 2023 :

A) Budget annexe boucherie-supérette

M^{me} le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B) Commune

M^{me} le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Approbation des comptes administratifs 2023 :

A) Budget annexe boucherie-supérette

Présentation du compte administratif 2023 :

Le Conseil Municipal :

Vu le budget primitif, les décisions modificatives, les différentes pièces comptables de l'exercice 2023 et le compte de gestion dressé par le Trésorier de Dinan Banlieue,

Vu le compte administratif 2023 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 312.12 €
Recettes	10 098.54 €
Excédent reporté N-1	0 €
Total recettes	10 098.54 €
Résultat de clôture	4 786.42 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 881.26 €
Déficit reporte N-1	7 158.03 €
Total dépenses cumulées	9 039.29 €
Recettes	4 717.02 €
Affectation résultat (art. 1068)	4 312.50 €
Total recettes	9 029.52 €
Résultat de clôture	- 9.77 €
Résultat global de clôture	4 776.65 €

Hors de la présence de M^{me} le Maire, Evelyne BARDOU, Adjointe désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif, propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée :

Votants : 13 Contre : 00
 Exprimés : 13 Abstention : 00
 Pour : 13

Vu le résultat du vote, Adopte le compte administratif 2023 et les opérations budgétaires relatives à l'exercice 2023.

B) Commune

Présentation du compte administratif 2023 :

Le Conseil Municipal :

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives, les différentes pièces comptables de l'exercice 2023 et le compte de gestion dressé par le Trésorier de Dinan Banlieue,

Vu le compte administratif 2023 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	762 894.33 €
Recettes	992 774.64 €
Excédent reporté N-1	30 000.00 €
Total recettes	1 022 774.64 €
Résultat de clôture	259 880.31 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	489 512.88 €
Déficit reporté N-1	0 €
Total dépenses	489 512.88 €
Recettes	287 517,87 €
Affectation résultat (art. 1068)	85 989,24 €
Total recettes	593 043,62 €
Résultat de clôture	103 530,74€
Résultat global de clôture	363 411,05 €

Hors de la présence de M^{me} le Maire, Evelyne BARDOU, Adjointe désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif, propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée :

Votants : 13 Contre : 00 Exprimé : 13
Abstention : 00 Pour : 13

Vu le résultat du vote, Adopte le compte administratif 2023 et les opérations budgétaires relatives à l'exercice 2023.

4) Travaux d'aménagement de la traversée du bourg : avenant n° 3

M^{me} le Maire explique que des modifications ont été apportées lors des réunions de chantier relatives à l'aménagement de la traversée du bourg (création de grilles eaux pluviales, modification de signalisation, création de massifs pour supports provisoires, renforcement du réseau eaux pluviales en faible profondeur, modification ponctuelle de l'aménagement, fourniture de bordures de récupération, etc....).

Considérant que ces travaux imprévus ont été nécessaires pour la continuité de l'opération engagée

par l'entreprise EVEN, titulaire du marché initial, M^{me} le Maire expose à l'assemblée qu'une nouvelle consultation d'entreprise n'était pas envisageable en raison des délais.

M^{me} le Maire présente le devis de l'entreprise EVEN relatif à ces travaux complémentaires pour un montant de 11 481.38 € HT.

Montant initial du marché : 459 898.15 €

Avenant n° 1 : 92 272.05 € HT

Avenant n° 2 : 22 320.00 € HT

Avenant n° 3 : 11 481.38 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Accepte** le devis de l'entreprise EVEN pour un montant de 11 481.38 € HT,

5) Validation du Plan Communal de Sauvegarde

Evelyne BARDOU présente le projet du Plan Communal de Sauvegarde et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le P.C.S. est à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'évènement de sécurité civile. A ce titre, le Maire endosse le rôle de Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.).

Le P.C.S. a pour objectifs :

- de doter la commune d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs,
- d'identifier les risques majeurs,
- d'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes.

Une réunion d'information et sensibilisation des responsables de l'organisation (cellules : Poste Commandement Communal, secteurs d'alerte, lieux d'hébergement) va être organisée prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Plan Communal de Sauvegarde de Brusvily ainsi que le DICRIM présentés et joints à la présente délibération,

Dit que le P.C.S. fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application,

Charge M^{me} le Maire de prendre l'arrêté portant approbation du P.C.S., et de diffuser ce plan aux autorités compétentes.

6) Fourniture et pose de radiateurs dans la salle préfabriquée près de l'école

André BARDOU présente les devis relatifs à la fourniture et pose de 8 radiateurs électriques dans la salle préfabriquée (ancienne classe Algeco).

La commission des travaux a proposé de retenir l'offre de l'entreprise MEAL Stéphane.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir le devis de l'entreprise MEAL

Stéphane de BRUSVILY qui s'élève à 3 171.00 € HT,

7) Prestation pour la création d'une Base Adresse Locale (B.A.L.)

M^{me} le Maire explique au Conseil municipal que la loi 3DS impose d'établir une Base Adresse Locale (B.A.L.) qui est un fichier répertoriant l'intégralité des adresses présentes sur une commune. Les communes de moins de 2 000 habitants doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur B.A.L. afin d'irriguer tout le système d'information de l'Etat via la Base Adresse Nationale (B.A.N.), au plus tard le 1^{er} juin 2024.

La qualité des adresses est essentielle pour assurer la sécurité des personnes et l'acheminement des secours, la distribution des services à domicile, la bonne utilisation de la technologie du GPS ou encore le déploiement de la fibre optique auprès des particuliers.

M^{me} le Maire présente deux devis pour assurer cette prestation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : 13 voix Pour, 1 abstention (Claude ROBERT) :

Décide de retenir l'offre de « La Poste solution Business » pour assurer cette prestation qui s'élève à 3 820.00 € HT, soit 4 584.00 € TTC,

Autorise M^{me} le Maire à signer la convention avec « La poste solution Business » et toutes pièces relatives à cette décision.

8) Location du photocopieur à la mairie

Le contrat de location ainsi que celui de la maintenance du photocopieur à la mairie arrivent à échéance le 31 mars 2024. Après analyse des besoins, la société MCA-APOGEE de Dinan propose un contrat avec un photocopieur de marque HP lié à un contrat de location avec la société GRENKE Location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la proposition de la société MCA-APOGEE relative à la maintenance suivant les conditions énoncées ci-dessus,

Accepte la proposition de la société GRENKE Location relative à la location suivant les conditions énoncées ci-dessus,

9) Régularisation d'une emprise de voirie : parcelle C 1413 – La Bodinai

M^{me} le Maire rappelle la demande de régularisation d'une emprise de voirie sur la parcelle C 413 d'une superficie de 492 m² au lieu-dit « La Bodinai ». Le conseil municipal, lors de sa séance du 13 juin 2022, avait refusé l'acquisition de cette parcelle au prix de 17 220 € ainsi que le préjudice estimé à 2 780 € mais avait donné son accord pour régulariser cette emprise de voirie au prix global d'un euro symbolique.

Le propriétaire a adressé un nouveau courrier en date du 17 janvier 2024 sollicitant cette régularisation par

une cession du terrain au prix de 5 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un **avis défavorable** à cette nouvelle proposition et confirme son accord pour une régularisation au prix global d'un euro symbolique.

10) Affaires diverses

1. Dépenses dans le cadre de la délégation au Maire

M^{me} le Maire énumère les décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire :

- . Chariot cantine : 310.80 € HT
- . Illuminations de Noël : 1 240.00 € HT
- . Perceuse visseuse : 225.42 € HT
- . Plastifieuse école : 174.99 € HT
- . Extincteurs : 516.27 € HT
- . Blocs autonomes éclairage sécurité : 1 192.60 € HT

2. Mur presbytère

Un descriptif des travaux à effectuer va être réalisé pour la consultation auprès des entreprises.

3. Commémoration du 19 mars

Commémoration du 19 mars au monument aux morts le samedi 23 mars 2024 suivie d'un repas à la salle des fêtes de BRUSVILY (gratuité de la salle).

4. Déchets

Yves Boulau fait part d'une réunion organisée par Dinan Agglomération le 15 février, dans le cadre des « Rendez-vous de l'Agglo, Terre de solutions » relative au tri à la source des biodéchets.

DU LUNDI 18 MARS 2024

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Colette PELOU, Suzanne PERINA, Claudine DELACOURT, Yves BOULAU, André BARDOU, Sandrine DUPAS, Michel MARIE, Anne DEBEIX, Patrick BOGUENET

Absent excusé : Claude ROBERT (procuration à Claudine DELACOURT)

Absent : Karl PIRON

Secrétaire de séance : Evelyne BARDOU

1) Approbation du procès-verbal du 26 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Décision suite au retrait de délégation d'un adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 29 février 2024 portant

retrait de délégation de fonctions et de signature à compter du 1^{er} mars 2024 de M. Karl PIRON, 2^{ème} adjoint en charge de la gestion de la voirie, des travaux, des bâtiments communaux, du service technique et de l'urbanisme, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent que « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

M^{me} le Maire demande en conséquence à l'assemblée de se prononcer sur le maintien ou non de M. Karl PIRON dans ses fonctions d'adjoint. Le conseil municipal doit se prononcer au scrutin secret par parallélisme des formes avec les modalités de désignation des adjoints.

Votants : 14 - Bulletins trouvés dans l'urne : 14 - Bulletins blancs : 02 - Bulletins nuls : 00 - Suffrages exprimés : 12 - Majorité absolue : 07

« Pour » le maintien de l'adjoint dans ses fonctions : 00

Le conseil municipal **décide** donc : De ne pas maintenir M. Karl PIRON dans ses fonctions d'adjoint au maire.

3) Election d'un adjoint au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 26 mai 2020 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Vu l'arrêté du Maire en date du 29 février 2024 portant retrait de délégation de fonctions et de signature de M. Karl PIRON, 2^{ème} adjoint en charge de la gestion de la voirie, des travaux, des bâtiments communaux, du service technique et de l'urbanisme,

Considérant la vacance du poste de 2^{ème} adjoint au maire suite à la décision du conseil municipal du 18 mars 2024 de ne pas maintenir M. Karl PIRON dans ses fonctions d'adjoint,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut **décider** que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu précédent,

Le conseil municipal **décide** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, à savoir le 2^{ème} rang.

L'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1 000 habitants, s'effectue à bulletins secrets, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. En l'occurrence, le vote de ce jour sera sur liste uninominale.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Sont candidats :

M. BOULAU Yves

M. MARIE Michel

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Votants : 14 - Bulletins trouvés dans l'urne : 14 - Bulletins blancs : 00 - Bulletins nuls : 02 - Suffrages exprimés : 12 - Majorité absolue : 7

M. BOULAU Yves a obtenu 3 voix

M. MARIE Michel a obtenu 9 voix

M. MARIE Michel est proclamé élu et installé dans ses fonctions en qualité de 2^{ème} adjoint au maire.

Le procès-verbal d'élection ainsi que le nouveau tableau du conseil municipal seront transmis à la Sous-Préfecture de Dinan.

4) Indemnité de fonction du nouvel adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et L. 2123-24-1,

Vu la délibération n° 2020-12 en date du 26 mai 2020 relative aux indemnités du Maire et de Adjoints,

Vu la délibération n° 2020-16 en date du 4 juin 2020 relative aux indemnités des conseillers municipaux délégués,

Vu la délibération n° 2021-34 du 1^{er} octobre 2021 relative à l'indemnité du 4^{ème} adjoint,

Vu le procès-verbal en date du 18 mars 2024 relative à l'élection du 2^{ème} adjoint suite au retrait de délégation de fonctions du 2^{ème} adjoint précédent,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

M^{me} le Maire propose d'attribuer à M. MARIE Michel, la même indemnité qu'à l'adjoint précédent :

80 % des 19.80 % de l'indice terminal de la fonction publique (soit 15.84 %), (soit 651.10 € brut mensuel à ce jour).

Vote à main levée sur la proposition suivante :

Votants : 14 - Pour : 12 - Abstentions : 02 (Claudine DELACOURT + procuration) - Contre : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer l'indemnité de fonction au 2^{ème} adjoint à compter du 1^{er} avril 2024,

Décide de fixer le montant de l'indemnité mensuelle comme suit : 15.84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

5) Stores occultants fenêtres de toit salle des fêtes

M^{me} le Maire présente un devis relatif à la fourniture et pose de deux stores occultants à énergie solaire sur les fenêtres de toit à la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise MEAL de Bobital (22) qui s'élève à 870.36 € HT,

6) Dispositif anti-volatiles sur toiture mairie

M^{me} le Maire rappelle qu'une opération de dé pigeonnage a été effectuée par l'entreprise FAVI en octobre 2023 mais que de nombreux pigeons sont toujours présents sur la toiture de la mairie. L'entrée de la mairie doit être nettoyée quotidiennement par les agents du service technique.

L'entreprise MEAL a transmis une proposition relative à la fourniture et pose d'un dispositif anti-volatiles sur la couverture de la mairie (faîtage, clocheton et cheminées).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise MEAL de Bobital (22) qui s'élève à 1 462.96 € HT,

7) Participation aux frais de scolarité pour l'école Sainte-Croix de Dinan : Année scolaire 2022/2023

Suite à l'adoption de la loi n° 2021-641 du 21.05.2021, dite loi Molac, visant à accompagner l'enseignement des langues régionales, la participation des communes pour les frais de scolarité des enfants résidents est obligatoire à la double condition :

. qu'il s'agisse d'une école primaire publique ou privée sous contrat d'association,

. et que la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil dans son école publique, à savoir l'enseignement du breton pour un même niveau de classe maternelle ou élémentaire.

Le conseil municipal doit voter le montant de cette dépense obligatoire en fonction des ressources de la commune et du nombre d'élèves à partir de 3 ans. La commune est concernée par un enfant en classe maternelle pour l'année scolaire 2022/2023. Pour l'année 2021/2023, la commune a versé une participation d'un montant de 400 € pour un élève.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'allouer une participation d'un montant de 400 € à l'école Sainte-Croix de Dinan pour l'année scolaire 2022/2023,

8) Dinan Agglomération : rapport relatif à la gestion du trait de côte

Considérant la présentation faite par M^{me} le Maire et le débat qui s'ensuivit,

Vu le rapport d'observations définitives du 21 décembre 2023, de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération,

Vu la délibération n° CA-2024-014 en date du 19 février 2024 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération portant communication dudit rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte de Dinan Agglomération.

9) Dinan Agglomération : rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022

M^{me} le Maire explique à l'assemblée qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement. Il est possible de présenter un document unique pour ces deux services.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le rapport et la note liminaire :

Prend acte de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022,

10) Affaires diverses

1. Abri planches à palets

Yves Boulau propose de démonter le petit abri au bois des Mézières qui est en mauvais état. Un abri pour les planches à palets pourrait être construit au terrain des sports avec les matériaux récupérés. Le conseil municipal est favorable.

2. Vandalisme aire de jeux

Le câble de la tyrolienne a été sectionné et un jeu à bascule a été détérioré. Une plainte a été déposée.

3. Bois des Mézières

Une quarantaine d'arbres menace de tomber. Un arrêté a été pris pour interdire l'accès au bois des Mézières. Des devis ont été demandés pour l'abattage de ces arbres.

4. Randonnées conseil de développement

Sandrine Dupas fait part d'une matinée d'intégration des membres du conseil de développement de Dinan Agglomération le samedi 20 avril 2024 à Brusvily. Elle demande si des conseillers sont disponibles pour accompagner les deux randonnées découvertes.

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.

Infos Municipales

RETROSPECTIVE DES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE

Voeux du maire



Voeux du personnel



22



Matinée citoyenne

Naturellement Brusvily



Père Noël 2023



Père Noël à l'école



Sapin Le Bosreux



Sapin Bel Air



Les sapins des Villages



Sapin La Pirotais

Sapin Bel Air



Tchoupi arbre de Noel



LE BILLET DE LA COMMÈRE

« C'EST PAS DU JEU »

COMME ELLE NE GAGNAIT JAMAIS, MARIE AVAIT INVENTÉ UNE NOUVELLE ET TRÈS JUDICIEUSE MÉTHODE POUR JOUER AU LOTO. ELLE AVAIT DÉCIDÉ DE CHOISIR SES NUMÉROS UNIQUEMENT APRÈS AVOIR CONSULTÉ L' HOROSCOPE DU MAGAZINE TV VENDU AVEC SON OUEST-FRANCE DU VENDREDI.



« La rencontre de Mars avec Saturne en poisson vous rend bougon ». N'importe quoi...Il est nul cet horoscope !

« De plus, Mercure qui rétrograde brouille votre esprit ». Cette semaine-là, elle avait décidé de ne pas jouer. « Votre astre, le Soleil arrive à la rescousse ». Là, c'était bon. Elle aurait joué au moins deux grilles et une étoile.

Mais pas de chance. Marie n'a pas eu l'occasion de tester l'efficacité de sa technique. En effet, le bureau de tabac

a fermé. Et dorénavant, il faut sortir la voiture pour aller chercher son « petit bleu » ou ses cigarettes hors du village. Marie espère bien que les stores vont s'ouvrir bientôt et qu'elle pourra à nouveau faire valider ses grilles de l'espoir à Brusvily. Des châteaux en Espagne, des tours du monde, elle en a plein la tête, et même si elle ne les réalise jamais, ses rêves lui donnent le sourire et l'emmènent vers un monde apaisé, sans guerre et plein de beaux bureaux de tabac où l'on gagne très facilement au loto grâce à sa super méthode qui l'aura rendue célèbre....

« Marie, redescends sur terre ! Hou hou, tu m'écoutes ? » Qu'est-ce que tu fais là ?

- Quoi ? Oh rien. Je range de vieux journaux. Mais puisque tu es là et qu'il fait beau, on pourrait aller en ville se faire un petit loto non ? »

Elle a lu que l'association bienfaitrice de la Vierge et du Cancer pouvait favoriser sa situation matérielle et lui ouvrir de nouveaux horizons. Mais chut... Marie va tester sa méthode et c'est trop tôt pour en parler.

LES COMPAGNONS BATISSEURS

LES COMPAGNONS BÂTISSEURS, une association qui lutte contre le mal logement et qui accompagne les habitants* à réaliser leurs travaux.

Partager un savoir-faire et améliorer concrètement les conditions de logement.



(ventilation, traitement des fuites, etc.).

Les Compagnons Bâisseurs agissent le plus rapidement possible, là où il y a un frein à la réalisation du chantier. Par exemple, là où certaines entreprises refusent d'aller, là où le parcours

L'association, active depuis plus de 50 ans et composée de professionnels, bénévoles, stagiaires et service civique vient donner un coup de pouce aux plus précaires dans la réalisation de leurs travaux.

Les Compagnons Bâisseurs accompagnent les familles pour répondre à différents besoins : d'être dans un logement ne présentant pas de danger pour ses occupants (installation électrique vétuste, voire dangereuse, absence de garde-corps, manque de barres d'appui pour éviter les chutes, etc.), d'avoir accès à un minimum de confort thermique et sanitaire (pose d'isolant, de radiateurs, remplacement de ballon d'eau chaude et de toilette, etc.), **d'être dans un logement sain**

pour solliciter les aides publiques (Anah entre autres) **est trop long au regard de l'urgence des besoins ou encore, lorsque les familles n'ont pas les moyens de financer le reste à charge après aides ou dans une situation trop complexe** (surendettement, indivision, etc.)

Les Compagnons Bâisseurs réalisent les travaux avec les habitant.e.s dans la mesure de leurs moyens dans un esprit d'entraide et de convivialité, dans l'idée de partager un savoir-faire. **Les travaux sont en partie pris en charge par les financeurs de l'action.** Chaque situation sera étudiée.

**Sous condition de ressources.*

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
contacter les Compagnons Bâisseurs Bretagne (antenne de Dinan)
au 02 96 80 97 63 / 06 78 51 70 22. PAR MAIL : s.perree@compagnonsbatisseurs.eu

CPAM MODIFICATION DES HORAIRES

CPAM des Côtes d'Armor : modification des horaires d'ouverture au public



Depuis le 29 avril, les horaires d'ouverture des accueils du département évoluent.

Les espaces libre-service seront désormais ouverts :

- > **A SAINT-BRIEUC : DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H**
- > **A DINAN, LANNION, GUINGAMP ET LOUDÉAC : DE 9H À 12H**

A ces horaires, les espaces libre-service sont accessibles sans rendez-vous. Cette nouvelle

organisation permet de proposer une offre de service plus importante de rendez-vous, que ce soit par téléphone ou en accueil.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

- **en se connectant sur son compte ameli / rubrique agenda sur la page d'accueil**
- **par téléphone au 36 46 (service gratuit + prix appel)**

BIODÉCHETS ET COMPOSTAGE

LA RÉDUCTION AVANT TOUT ! COMMENT FAIRE ?

Je lutte contre le gaspillage alimentaire.

En moyenne, chaque Français jette **20 kg de nourriture par an dont 7 kg de produits non consommés encore emballés, soit 400 € de perte** par foyer et par an.

Je valorise les déchets végétaux au jardin.

Transformez les déchets végétaux en ressources permet d'éviter le transport jusqu'à la déchetterie, de participer à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Quelques actions simples :

- J'utilise une tondeuse mulching ou j'ajoute un kit mulching sur ma tondeuse **afin de broyer l'herbe plus finement et de pouvoir la laisser sur place.**
- **Je fais du paillage avec des végétaux** (feuilles mortes, tontes de pelouse, tailles de haie...)
- **J'installe une haie sèche, aussi appelée haie de Benjes.**
- **Je broie mes végétaux.** (Avec la tondeuse pour les diamètres de moins de 1 cm et le broyeur pour les plus gros calibres)
- **Je choisis des espèces d'arbres et d'arbustes à croissance lente, des plantes couvre-sol**
- **J'accueille les auxiliaires dans mon jardin.** (hérissos, polinisateurs, vers de terre, coccinelles...)
- J'utilise des **alternatives aux produits** phytosanitaires.

(www.jardinaunaturel.org)

En pratique, à l'échelle de Dinan Agglomération, si...

J'habite une maison individuelle avec jardin, plusieurs solutions sont possibles :

- Je composte en tas sans matériel.
- Je fabrique mon composteur.
- Je me procure un composteur en jardinerie.
- Je bénéficie d'un composteur individuel mis à disposition par Dinan Agglomération, sur inscriptions et suivi d'une sensibilisation.

Des secteurs ainsi que des dates ont été définis les lieux de distribution. Le planning précis sera communiqué prochainement. Les inscriptions pour chaque session ouvriront environ 2 mois avant les semaines de **distribution**.

• **Secteur Guinefort (les communes concernées par ce secteur : Bobital, Brusvily, Calorguen, Le Hinglé, Saint-Carné, Trévron) > Distributions du 27 novembre au 7 décembre 2024.**

INFORMATIONS PRATIQUES
GRATUIT, sur inscription obligatoire.
Service Réduction
et Collecte des déchets
Dinan Agglomération 02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr

QUE COMPOSTER ? TOUT CE QUI A ÉTÉ VIVANT...ET PLUS ENCORE !

50% de matières humides

Epluchures, fruits et légumes abîmés coupés en morceaux, coquilles d'œufs écrasées, noyaux et coquilles, restes de repas y compris restes de viandes et de poisson en petites quantités, marc de café avec filtre en papier, sachets de thé...



50% de matières sèches

Broyat, copeaux de bois, déchets végétaux issus de l'entretien du jardin, coupés en morceaux.

Quelques déchets ménagers compostables : mouchoirs, feuilles d'essuie-tout, boîtes d'œufs en morceaux sans étiquette...

3 ACTIONS CLEF POUR BIEN COMPOSTER :

- **Équilibrer les matières (humides et sèches),**
- **Mélanger pour apporter de l'oxygène** (avec une fourche ou un brass'compost, par exemple),
- **Humidifier** (en ouvrant le couvercle lors des périodes de pluies, avec de l'eau des récupérateurs d'eau ou même avec de l'eau de cuisson refroidie).



TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !



RÉGLEMENTATION ARBRE TRENTENAIRE

Arbre de plus de 30 ans et voisinage : que dit la loi ?

Quelle distance de plantation réglementaire ?

L'article 671 du Code civil impose une **distance réglementaire de 2 mètres avec la limite du terrain voisin** pour planter un arbre ou un arbuste de plus de 2 mètres. Une plante de moins de 2 mètres de haut peut être plantée à moins de 50 cm du bord du terrain. Le voisin peut donc exiger de faire couper,

élaguer ou déraciner un arbre qui ne respecte pas ces normes.

Arbre de plus de 30 ans : interdiction de les abattre

Le cas des arbres de plus de 30 ans est complexe. **L'article 672 du Code civil** introduit la prescription trentenaire. Ainsi, si l'arbre a plus de 30 ans, il n'est pas possible d'obliger les voisins à **abattre cet arbre**.

Selon le Code civil, le délai de prescription trentenaire **début**

à compter de la date depuis laquelle l'arbre a dépassé les 2 mètres de hauteur, pour les arbres plantés à plus de 50 cm de la limite séparative de deux propriétés, et non pas à partir de la date de sa plantation.

En revanche, il est possible de demander **à l'élaguer** si les branches apparaissent comme dangereuse. L'entretien des arbres appartient au propriétaire ou au locataire du terrain sur lequel se trouvent les plantations.

FEUX ET TRAVAUX BRUYANTS

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

NON, il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS VERTS ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps. Il est également possible de les déposer en déchetterie.

LES HORAIRES AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX BRUYANTS SONT :

- En semaine : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi.
- LE SAMEDI : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- Le dimanche et les jours fériés : de 10 h à 12 h.

MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

DINAMO ! Access' est un service de transport à la demande, en porte à porte, pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap sur le territoire.

À QUI S'ADRESSE LE SERVICE ?

Aux personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) invalidité (80% d'invalidité ou plus).

Quand est-il accessible ?

Le service fonctionne du lundi au samedi de 9h (première prise en charge) à 12h (dernière dépose) et de 14h (première prise en charge) à 18h (dernière prise en charge).

QUEL EST LE COÛT D'UN TRAJET ?

2,50€ (un aller simple)

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

4 zones ont été définies sur le territoire : Nord, Centre, Sud et zone Agglomérée de Dinan.

Il est possible pour un usager de se déplacer dans sa zone de résidence, et de se rendre vers la zone agglomérée de Dinan.

À NOTER : le nombre maximum de trajets par usager est **limité à 10 par mois et à 100 par an (soit 50 allers-retours au total).**

RAPPEL : les services de transports DINAMO ! sur **la zone agglomérée, et BREIZHGO, sur l'ensemble du territoire, sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.**

COMMENT SE DÉROULE MON TRAJET ?

La prise en charge s'effectue sur le domaine public, devant votre domicile ou l'établissement

DINAMO ACCESS

convenu lors de la réservation, **5 minutes au minimum avant l'heure prévue.**

Merci de présenter votre carte CMI invalidité en cours de validité au personnel de conduite et de vous acquitter de votre titre de transport (2,50€), par carte bancaire ou en espèce (merci de prévoir l'appoint). Vous pouvez être accompagné d'une personne maximum, accompagnant obligatoire ou non, ainsi que d'un chien guide. **Tout accompagnant doit être signalé lors de la réservation.**

DINAMO ! Access' n'assure pas les trajets domicile-travail, domicile-école, les transports sanitaires, ni les trajets de moins de 500m (voir le règlement).

COMMENT RÉSERVER UN TRAJET ?

ATTENTION : la première réservation doit obligatoirement s'effectuer par téléphone.

Les réservations sont à effectuer au plus tard la veille avant 12h et le vendredi avant 12h pour un trajet le lundi :

- Par téléphone au 02 96 77 26 37
- Via le site de réservation en ligne
- Via l'application MyMobi

Lors de la réservation, il vous sera demandé plusieurs informations nécessaires au bon déroulement de votre prise en charge.

Le service DINAMO ! Access' est un service de transport collectif. Il peut donc vous être proposé un horaire alternatif à celui demandé, dans un souci d'optimisation des trajets avec d'autres voyageurs. N'hésitez pas à signaler tout impératif lors de votre réservation (horaire rendez-vous administratif ou médical par exemple).

DINAN
AGGLOMÉRATION

DINAMO !
ACCESS

Toutes les informations relatives au service sont consultables sur le guide d'utilisation du service, disponible en version numérique et audio ou au 02 96 77 26 37 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le samedi du 8h à 12h.

NOCES D'OR

• NOCES D'OR DUTRONE

Samedi 11 mai, Danièle et Pierre DUTRONE ont fêté leurs 50 ans de mariage entourés de leur famille et amis à la Mairie de Brusvily.

Jacqueline LEYZOUR adjointe au Maire et Colette PELOU conseillère municipale, ont procédé à la célébration.

Nous leur souhaitons plein de bonheur à venir.



• NOCES D'OR THOMAS

Katell et Christian-Jacques THOMAS se sont mariés le 4 mai 1974 à Brusvily et ont renouvelé leurs vœux le 4 mai 2024 devant Marie-Claire DOUENAT Maire de Brusvily.

Après une vie professionnelle et familiale bien remplie, Katell avale les livres et Christian Jacques avale les kilomètres à vélo. Ils profitent de leurs 6 petits enfants.

Belle retraite à eux deux.

Vie Associative

LA BAIE DES GONGS

Association «La Baie des Gongs» de Cancale, massage sonore aux bols et gongs tibétains.

Ludovic BADIER, vous propose des séances de massage sonore, à raison d'une séance d'1 h15 par mois.

L'association «La Baie des Gongs» a pour motivation la volonté de partager et de transmettre, de façon accessible, au plus grand nombre, et à tout âge, le pouvoir du son sur notre corps, notre esprit, lors de séances de soins collectifs.

L'objectif est de rééquilibrer l'aspect émotionnel, énergétique et physique, afin d'amener chacun vers un mieux-être global.

**LES LUNDIS À 19 H À LA SALLE DES FÊTES DE BRUSVILY :
3 JUIN, 1^{ER} JUILLET, 12 AOÛT, 2 SEPTEMBRE.**

Contact : 06 99 23 82 28 - Sur réservation uniquement.



LES ENFANTINES



2023 une belle année !

Pour la troisième année de notre jeune association, nous avons réalisé notre premier vide-grenier sur le parking de la salle des fêtes le 16 juillet.

L'argent récolté ce jour-là, nous a permis d'améliorer nos ateliers avec du nouveau matériel.

Nous avons fait venir **Houria** de l'association « **Ansemble** » qui est venue réaliser un atelier sur le jeu de lumière et la joie était au rendez-vous !

Sophie SELOSSE, sophrologue expérimentée, est venue également à la salle Jules Ferry nous faire une séance de bien-être et ce fut un grand succès chez les tous petits et aussi chez les accompagnants.

L'année 2023 s'est terminée avec les photos de Noël avec une nouvelle photographe qui se nomme **Audrey Lesage** de chez **Looney Pics**.

Bien sûr, le père Noël (**Ernest GESTIN**) est venu distribuer des chocolats aux enfants après le spectacle musical de Noël.

De nouveaux projets sont en cours pour éveiller au mieux les enfants.

On remercie donc les nouveaux intervenants et bien évidemment les adhérents et adhérentes qui sont de plus en plus nombreux.



AU FIL DU TEMPS

LE 8 SEPTEMBRE 2024, l'association Au Fil du Temps renouvelle pour la troisième année sa **FÊTE NATURE** sur le site des grandes landes !

AU PROGRAMME, les quatre supports de l'association seront exposés et mis en valeur !

- les abeilles noires
- la poterie
- les ânes
- le lin textile

Des producteurs locaux auront le plaisir de vous proposer leurs produits et leur savoir-faire.

Des spectacles d'ânes éduqués vous seront également proposés par l'association Ty Azenn Plagad de Plouagat !

Sur place petite restauration rapide, buvette, fabrication et cuisson de pain artisanal au four à bois !

- Fabrication de cordages.
- Pilage des pommes au tour à piler.
- Musique traditionnelle etc. etc...

Entrée 1 € par adulte donnant droit à une tombola.

> **AU FIL DU TEMPS : André et Martine**
Contact 06 25 77 89 87 ou 06 14 55 00 12

ASSOCIATION TCHOUPI

Peintures, motricité, pâtisserie, goûters d'anniversaire, les nounous de Tchoupi ne manquent pas d'idées pour occuper leurs petits tous les mardis matin.

Et pour les autres journées ensoleillées, vous pourrez les voir se balader avec leurs poussettes dans les rues de la commune, ainsi qu'au parc de jeux.

Nous souhaitons à tous un bel été ainsi une belle rentrée scolaire à Timéo, Emma et Raphaël.



Voici un petit aperçu de ce qui s'est passé au sein de l'Association Brusvily Temps Libre (ABTL) depuis le succès rencontré lors du Salon Lez'Arts Créatifs des 21 et 22 octobre 2023.

► **LE CONCOURS DE BELOTE DU 3 NOVEMBRE** s'est très bien passé malgré un nombre d'équipes un peu juste (70) mais les communes environnantes constatent également la même chose de leur côté. Le goûter de Noël du 14 décembre a réuni 70 personnes et s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse avec la présence du Père Noël qui a distribué quelques cadeaux, toutes sont reparties enchantées.



► L'année 2024 a commencé dans la bonne humeur le **JEUDI 4 JANVIER POUR LA GALETTE DES ROIS** ; 75 inscrits et 13 personnes couronnées, l'après-midi s'est déroulé joyeusement ! Certains ont joué à la belote, d'autres au scrabble ou au triomino et bien sûr, tout s'est arrêté au moment de la dégustation de la galette, quel régal ! Le 16 janvier, c'était au tour des Ki'Ka'Farces de fêter les Rois lors de leur répétition.

► Ils étaient 78 à se retrouver **LE SAMEDI 3 FÉVRIER POUR UN REPAS** confectionné par les bénévoles de l'association avec un menu de saison bien sûr, potage, langue de bœuf sauce madère et sa garniture de légumes, fromage et en dessert un millefeuille commandé à la Boulangerie Coulombel. Tous se sont régalés, car il ne restait



rien dans les assiettes.

► **LE LUNDI 11 MARS CONCOURS DE BELOTE**, 92 équipes se sont retrouvées à la Salle des Fêtes de Brusvily. Super pour l'association car il y avait 20 équipes de plus qu'en novembre !

► **LES SAMEDIS 6 ET DIMANCHE 7 AVRIL PLACE AU THÉÂTRE AVEC LA TROUPE DES KI'KA'FARCES.**



Ils sont 8 et c'est devant un public enthousiaste qu'ils ont joué la pièce « Arrêtez vos salades » d'Olivier Tourancheau. Quelle énergie sur la scène ! Les spectateurs sont pris par leur jeu et rient beaucoup, les applaudissements sont encourageants pour nos comédiens, quel bonheur ! 250 entrées ont été comptabilisées pour ce week-end, et l'équipe portée par autant de succès réfléchit déjà à sa prochaine pièce pour 2025.



Un grand bravo à tous et grand coup de chapeau aux comédiens et bénévoles qui ont créé et monté les décors.





► NOUVELLE ACTIVITÉ POUR L'ABTL : LE PALET

Elle a commencé le 13 avril et se passe au terrain des sports les samedis après-midi à 14 h, elle s'adresse à tous petits et grands, initiés ou non.

La 2^e journée, Rayan (bientôt 9 ans) que vous voyez sur les photos et qui pratique déjà, a profité d'être en vacances chez ses grands-parents pour venir jouer et a passé l'après-midi avec une équipe d'adultes. C'est un futur champion ! Les plus jeunes se sont entraînés ensemble.



Actuellement, 14 personnes sont inscrites alors n'hésitez pas à venir les rejoindre.

LA FIN DE LA SAISON 2023-2024 SE CLÔTURERA, POUR LES ADHÉRENTS, PAR UN REPAS GRILLADES LE JEUDI 20 JUIN.

Un grand merci à tous les adhérents et surtout aux bénévoles qui œuvrent pour que toutes ces journées se passent au mieux.

Beaucoup de travail et de temps passé, mais c'est aussi grâce à eux que l'association perdure, félicitations à tous !

REPRISE AU MOIS DE SEPTEMBRE POUR LA SAISON 2024-2025

De nouvelles surprises vous attendent, entre autres, une nouvelle activité, ouverte à tous, filles et garçons, initié ou non, UN « ATELIER TRICOT ET BRODERIE ».

Une belle manière de transmettre à nos plus jeunes l'envie de manier l'aiguille et le fil, dans une ambiance conviviale.

Si vous souhaitez connaître l'association, n'hésitez pas à nous contacter : abtl.brusvily@gmail.com

OU VENEZ À NOTRE RENCONTRE LES JEUDIS APRÈS-MIDI À LA SALLE DES FÊTES DE BRUSVILY.

Monique BOULAU Présidente de l'ABTL.



Vie Associative



ASB GYM BRUSVILY - FFEPGV

Une année sportive s'achève, avec un nombre stable de participants depuis plusieurs années, 65 adhérents entraînés par une animatrice diplômée, Maryline LEDOULT.

Rappelons que les cours ont lieu comme chaque année de septembre à fin juin et en dehors des vacances scolaires à raison de 3 séances le mercredi :

- GYM DOUCE et d'entretien de 9 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 45 à 11 h 45
- GYM FITNESS de 20 h30 à 21 h 30

Pour un coût annuel 2024 de 68 €, licence EPGV et assurance comprise.

Un temps fort encore cette année, avec le « couscous à emporter » qui a lieu le 2^e samedi de mars, et qui permet d'apporter un petit coup de pouce financier à l'association.



L'année sportive se termine par un **apéritif dînatoire le 26 juin 2024 en présence de tous les adhérents de l'association**, moment festif permettant de se souhaiter de belles vacances d'été avec la promesse de se retrouver dès la rentrée de septembre.

> RENDEZ-VOUS À NOTER SUR VOS TABLETTES !

SAMEDI 31 AOÛT POUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS (BRUS'FOLIES) où vous aurez la possibilité d'échanger avec les personnes présentes au stand de la gym et pourquoi pas de vous y inscrire, vous y serez les bienvenus (ues).

A bientôt et bonnes vacances à toutes et à tous.

La reprise des cours est fixée au 18 septembre 2024. Coût de l'adhésion 71 €.

Contact : Jocelyne HURE,
présidente 06 09 57 68 11



AMICALE CYCLO BRUSVILY

Le club cyclo organise, comme chaque année, son week-end de randonnées.

« Les Boucles du Poudouvre »

Pour la seconde année, cette manifestation sera organisée sur deux jours, **LE SAMEDI APRÈS-MIDI 6 JUILLET À PARTIR DE 13 H 30 ET LE DIMANCHE MATIN 7 JUILLET À PARTIR DE 7 H 30.**

Une innovation cette année avec 2 circuits Gravel de 52 et 77 km.

LE PROGRAMME SERA LE SUIVANT :

Samedi et dimanche :
VTT : 22 – 32 – 46 et 60 km

GRAVEL : 52 et 77 km
(circuits sur place par QR Code)

MARCHE : 8 – 12 – 15 km

Les 2 circuits cyclo de 65 et 90 kms ne seront opérationnels que le dimanche matin.

Rendez-vous au terrain des sports.

Inscriptions Vtt/Gravel/cyclo : 6€

Pédestre : 5€

Café d'accueil, casse-croûte et boisson à chaque inscrit.

Organisation Amicale Cyclos de Brusvily – Avec le concours de Dinan Agglomération

Depuis 15 ans, les membres de l'Association ENORA œuvrent pour améliorer le quotidien des enfants pris en charge par le service d'hématologie de l'hôpital Sud de Rennes.

La mise en œuvre de Balades motos et quads, la constitution de partenariat avec des professionnels, les plats à emporter et la présence au marché de Plélan-Le-Petit ont permis de maintenir annuellement sa collecte de fonds.

Les recettes collectées, soit reversées directement au service, soit aux familles dans le cadre d'une aide financière d'urgence atteignent actuellement une somme de 49 200 €.

Le cap des 50 000 € sera atteint à l'issue de l'année 2024.

Tout cela a été possible grâce à vous !
Merci à tous.

Il me paraît indispensable de remercier également les professionnels présents dès l'origine et qui continuent à nous accompagner :

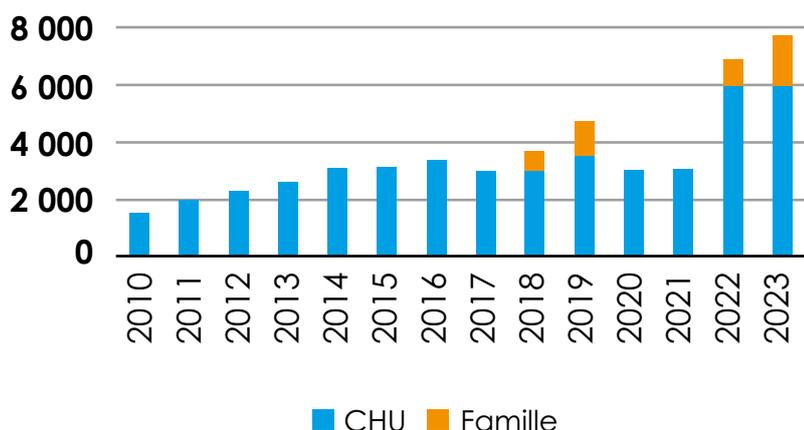
ATOUT CONFORT dans la zone des Alleux à TADEN, **LA BOITE A FLEURS** de MATIGNON et **Olivier LORION** de BRUSVILY.

60 autres partenaires professionnels ont apporté ponctuellement leur soutien au cours de ces 15 années. Merci à eux.

Les caisses locales de **GROUPAMA**, par le biais de la marche solidaire de Bétineuc, la **Fondation GROUPAMA**, l'équipe des 6 heures **Running** du Groupe **CORDON ELECTRONICS** et l'Association **CHAPEAU DE PAILLE** de Matignon participent également par leurs actions au soutien apporté aux enfants malades et à leurs familles.

Pour notre association, leur investissement représente autant un coup de pouce financier qu'un soutien moral. Nous en sommes reconnaissants et les remercions chaleureusement.

Historique des dons



En conclusion, la vie associative est riche en émotion et constitue une belle aventure qui mérite d'être vécue. **Bernard LE GALL**,
Président de l'Association ENORA.

CALENDRIER DES FÊTES 2024

JUILLET	6	RANDO CYCLOS	Cyclos
	7		
	12	FEU D'ARTIFICE / GRILLADES COMITÉ DES FÊTES	Municipalité / Comité des fêtes
	14	VIDE GRENIER	Les Infantines
	28	RANDO GOURMANDE	Comité des Fêtes
AOÛT	31	BRUS'FOLIES (FORUM DES ASSOCIATIONS)	Municipalité
	31	TOURNOI PALETS ET PÉTANQUE	ASBB
SEPTEMBRE	1	MOULES DES AMIS DU CREUX	Amis du Creux
	8	FÊTE NATURE	AU FIL DU TEMPS
	7	RANDO MOTO	ENORA
	12	GRILLADES	ABTL
OCTOBRE	5	MATINÉE CITOYENNE	Municipalité
	6	POULET GRILLÉ À EMPORTER	AB BB
NOVEMBRE	8	BELOTE	ABTL
	11	CÉRÉMONIE DU 11/11	Municipalité
		REPAS DES AINÉS	Municipalité
DÉCEMBRE	12	GOÛTER DE NOËL	ABTL
	16	BELOTE	Cyclos
	20	ARBRE DE NOËL	Municipalité
	31	RÉVEILLON	Eric THOMAS

36

COMITÉ DES FÊTES ET DES SPORTS

Lors de son **Assemblée Générale du samedi 20 avril**, l'assemblée a reconduit le bureau qui se compose :

Président : Claude ROBERT
Vice-Président : Gwenael BELAY
Secrétaire : Aude SENECHAL
Secrétaire adjointe : Annick AUBRY
Trésorière : Claudine DELACOURT
Trésorière adjointe : Martine GOUPIL



LES MANIFESTATIONS DU 2^{ÈME} SEMESTRE 2024 :

► **VENDREDI 12 JUILLET 2024 à partir de 20h00 REPAS /GRILLADES**, au Terrain des Sports de Brusvily, suivi du tir du feu d'artifice offert par la municipalité.

Tarifs : Adulte 13 €, Enfants (Jambon/Frites) 6 €
Réservez vos cartes au 06 11 26 55 85 ou 06 21 78 16 30 ou 02 96 84 52 15

Possibilité de prendre des repas à emporter sur réservation.

Organisation :
 Comité des Fêtes et des Sports de Brusvily.



► **DIMANCHE 28 JUILLET 2024 RANDONNÉE GOURMANDE 8, 12 OU 16 KM.**

Départ entre 10h et 11h30, Salle des fêtes, Adultes 15€, enfants 7€.

Renseignements et inscriptions
 au 06 11 26 55 85 ou 06 21 78 16 30
comitefetes22021brusvily@gmail.com



Belle histoire que celle de Valérie Gandon qui a créé sa micro-entreprise en septembre 2021. Elle a installé chez elle à la Chantellerais une pièce dédiée aux soins énergétiques qu'elle prodigue avec beaucoup de générosité et d'attention à celles et ceux qui sont en demande.

En fait, c'est depuis 2012 que Valérie est sur la route du bien-être. Au début, c'était pour elle. Atteinte d'une fibromyalgie très invalidante dont elle ne voyait pas le bout, elle décide de se former au reiki, pratique japonaise d'imposition des mains qui soulage bien des maux aussi bien physiques qu'émotionnels. C'est donc une pratique du reiki sur elle-même ainsi que la méditation qui sortira définitivement Valérie de sa souffrance.

Puis, ses amis témoins des résultats lui demandent son aide. Valérie se lance, et ça marche. Elle réalise qu'elle a trouvé sa voie et décide de se former à d'autres techniques.



LES SOINS DE VALERIE

C'est ainsi qu'elle a appris le **massage crânien** qui favorise le ressourcement profond du corps et de l'esprit et bien plus encore. Elle s'intéresse aussi au **micro-massage viscéral** qui, entre autres améliore le transit.

Elle propose le **massage sur chaise Ositozen** plus orienté sur le dos, nuque et tête et le **massage à l'huile en Lemniscate de tout le corps** pour une détente totale.

Elle complète ses séances par les **bols tibétains** dont les vibrations massent en douceur les organes et harmonisent les chakras.

En septembre, Valérie proposera également un **massage aux pierres chaudes**.

Les séances se terminent par une conversation autour d'une boisson chaude où l'hôte reçoit une écoute attentive et chaleureuse s'il le souhaite.

Bientôt en retraite, Valérie aura plus de temps pour mettre en application tout son savoir. Elle a déjà une clientèle fidèle qui apprécie de recevoir ses soins dans cette charmante maison accueillante qui met en confiance dès que l'on franchit le petit jardin zen.

C'est ici un résumé des soins énergétiques de Valérie. Elle propose des séances de 30 min, mais il faut compter au minimum 1 heure pour ressentir les bienfaits des soins. Ses tarifs étant très raisonnables, il faut profiter de ce temps de lâcher-prise. Tarif : 50 € pour 1 h 15.

Vous pouvez également offrir un soin à vos proches en achetant un chèque-cadeau pour une fête ou un anniversaire.

Appelez Valérie qui se fera un plaisir de répondre à vos questions et vous donnera rendez-vous au 19, La Chantellerais à Brusvily. 06 58 40 67 20.

L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE !

Avec l'avancée en âge, le corps humain connaît de nombreux changements, qui influent directement sur les besoins nutritionnels. Les seniors requièrent une alimentation spécifique, adaptée à ces transformations, pour rester en bonne santé.

Premièrement, la diminution de la masse musculaire et le ralentissement du métabolisme nécessitent un ajustement des apports caloriques, tout en veillant à une consommation suffisante de protéines pour préserver la force et la masse musculaire.

Parallèlement, l'absorption de certaines vitamines et minéraux peut être moins efficace, rendant nécessaire une attention particulière à l'apport en vitamine D, calcium, et B12, cruciaux pour le maintien de la santé osseuse et cognitive.

Manger sain et équilibré est important à tous les âges de la vie, et encore plus quand nous vieillissons.

Donc, petit rappel de l'équilibre alimentaire journalier pour mieux vieillir, et éviter autant que possible les problèmes de santé.

Respecter les bonnes recommandations en gardant le plaisir de manger en cuisinant même simplement ses aliments.

Voir mémo pour une alimentation saine ci dessous.

LE SAVEZ-VOUS ?

80% des seniors déclarent pratiquer au moins

une activité physique et/ou sportive par semaine. **Et vous, à quelle fréquence pratiquez-vous du sport ?**

Pratiquer une activité physique est essentiel pour le corps aux différents âges de la vie. Chez l'adulte, un mode de vie actif est indispensable. Chez le senior, on conseillera une pratique adaptée et progressive.

Pratiquer une activité physique à visée cardiorespiratoire.

Soyons le moins sédentaire possible, et bougeons 30 minutes minimum par jour.

RENFORCER SES MUSCLES

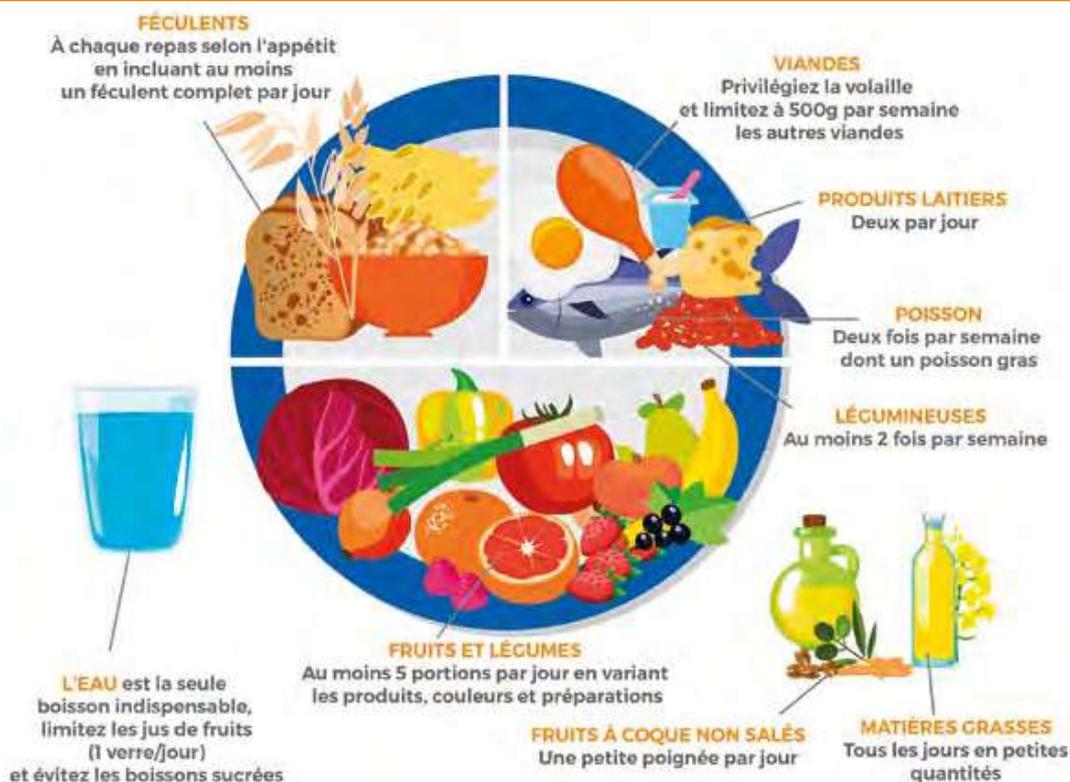
Adoptez une activité modérée (jardinage, ménage, bricolage, montée des escaliers). La marche est facile à pratiquer chaque jour, en favorisant les déplacements à pied. Puis, des activités physiques plus intenses peuvent être choisies : marche nordique, vélo, ski, rameur...

Rester souple et favoriser la mobilité des articulations. **Des exercices développant la souplesse et la capacité à faire des mouvements amples (yoga, tai chi, étirements...) sont conseillés au moins 2 à 3 fois par semaine.**

TRAVAILLER SON ÉQUILIBRE

Y penser au moins deux fois par semaine : vélo, danse, yoga, exercices d'équilibre... C'est essentiel pour être actif et prévenir les chutes.

Mémo pour une alimentation saine au quotidien



L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE !



SENIORS : NE PAS NÉGLIGER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET TRAVAILLER SON ÉQUILIBRE

La retraite peut être l'occasion de pratiquer ou de reprendre une activité pour plus de bien-être. Par ailleurs, bouger davantage peut améliorer votre état de santé. L'exercice physique est particulièrement recommandé :

- si vous risquez de développer des maladies cardiovasculaires ;
- si vous souffrez de diabète ou d'ostéoporose.

Il n'y a pas d'âge pour commencer ou reprendre une activité physique régulière, à condition de le faire progressivement. Il est essentiel de faire de l'exercice à intervalles réguliers pour obtenir un effet bénéfique.

Pensez aux clubs ou associations qui proposent près de chez vous diverses activités (randonnées, aquagym, danse de salon, etc.) et qui vous permettront de développer vos contacts sociaux.

Quelles précautions supplémentaires prendre

pour une activité physique après 65 ans ?

Les personnes âgées de plus de 65 ans pratiquant une activité physique sont plus à risque de blessures que les personnes n'en pratiquant pas. Mais elles sont moins à risque de blessures dans les activités de la vie quotidienne.

- l'activité physique doit être adaptée aux capacités physiques, aux facteurs de risque cardiovasculaire et aux capacités cognitives ;
- les activités physiques de renforcement musculaire de forte intensité, doivent être évitées, de même que celles pratiquées en ambiances chaudes ;
- la consommation d'eau est indispensable même en l'absence de sensation de soif (pendant et après la pratique).

LUTTER CONTRE LA SÉDENTARITÉ

Toutes les 90 à 120 minutes (deux heures maximum), levez-vous et faites une activité physique d'au moins 5 minutes : c'est le meilleur moyen de lutter contre la sédentarité !

Äioli de Poisson



RECETTE

INGRÉDIENTS (Pour 4 personnes) :

400 gr filet de Merlan
50 gr x 4 de carottes
50gr x 4 de haricots verts
50 gr x 4 de chou-fleur

1 jaune d'œuf
2 cuillères à soupe de fromage blanc
8 crevettes roses
moutarde
Basilic
Sel.



PRÉPARATION :

- Lavez les carottes, le chou-fleur, les haricots verts.
- > Dans 1 casserole, chauffez de l'eau salée, mettez à cuire les carottes d'abord, puis retirez-les.
 - > Cuisez les haricots verts ; une fois cuits, plongez-les dans l'eau froide (Pour garder leur couleur).
 - > Cuisez ensuite le chou-fleur et retirez-le. Gardez le bouillon de cuisson.
- Mettez ces 3 légumes dans un plat allant au four et réservez au chaud.
- > Portez le bouillon de cuisson à ébullition et plongez-y les parts de poisson pendant 5 mn.

FAIRE L'ÄIOLI :

- Cuisez le jaune d'œuf (soit bain marie, soit cuire un œuf dur et ne récupérez que le jaune)
- Le faire refroidir et écrasez-le à la fourchette dans un bol.
- Ajoutez une cuillère à café de moutarde, écrasez de nouveau pour faire une pâte et ajoutez progressivement le fromage blanc pour obtenir une crème. Terminez en ajoutant le basilic.
- Retirez le poisson du bouillon.
- Placez les légumes au centre de l'assiette, servez le poisson dessus avec un peu de basilic.
- Mettez la sauce autour puis décorez avec les crevettes roses - **BON APPÉTIT !**

Focus sur...



FLORINE GRARD TECHNICIEN DENTAIRE ÉQUIN

Le technicien dentaire équin surveille et réalise les soins courants sur la dentition des équidés afin de préserver la santé de leur bouche. En effet, une bouche saine permet au cheval et autres équidés de s'alimenter et d'accepter le mors.

C'est un métier très ancien qui a évolué et a été réglementé depuis quelques années. Les praticiens doivent dorénavant être détenteurs du titre de technicien dentaire équin délivré par la FFTDE.

Florine GRARD, une jeune femme décidée et pleine de projets nous accueille chez elle avec un grand sourire pour nous parler de sa profession. Elle s'est installée depuis le début de l'année en tant qu'auto-entrepreneuse et vit à Brusvily avec son mari.

« J'ai toujours adoré les animaux. Je me suis particulièrement intéressée aux chevaux à l'âge de 15 ans lorsque j'ai commencé à pratiquer l'équitation. J'ai eu rapidement mon propre cheval dont je me suis beaucoup occupée. En prendre soin a développé mon intérêt pour les équidés, une des raisons qui m'ont poussée à intégrer une école pour obtenir mon diplôme de technicien dentaire équin. »

On compte une dizaine de praticiens en Bretagne et Florine se fait connaître petit à petit auprès des agriculteurs. *« Un client satisfait en parle autour de lui et le bouche à oreille vous construit un réseau fiable ».* Originnaire de la région de Guingamp, elle y visite déjà une clientèle fidèle constituée également de propriétaires d'ânes et de poneys.

L'outil principal pour les soins est une grande fraise qui permet de limer et d'entretenir les dents des équidés. **Il est conseillé de faire un check-up une fois par an pour garder un bon équilibre des mâchoires et réguler l'usure des dents.** Les propriétaires sont de plus en plus soucieux du bien-être de leurs animaux qui ne sont pas tous très patients quand on leur demande d'être sage et de garder la bouche ouverte.

Nous souhaitons une belle carrière à Florine GRARD qui nous a fait découvrir une profession peu connue mais en plein développement.



Florine GRARD
15 rue du Presbytère
Contact 06 77 98 64 85
florinegard.com

